

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXIV

BEAUCEVILLE—JUILLET 1918

No 7

---

---

### LA FAMILLE DU GUE DE BOISBRIAND

(Suite et fin)

#### PIERRE DU GUE DE BOISBRIAND

Né à Montréal le 21 février 1675.

En 1691, il était fait enseigne réformé dans les troupes du détachement de la marine servant en Canada.

Le 2 janvier 1694, il était promu enseigne en pied. Ce grade fut confirmé par le roi le 16 avril 1695.

Dans l'hiver de 1694-1695, le gouverneur de Frontenac mit plusieurs partis en campagne, tant pour employer ses gens que pour faire quelques prisonniers afin d'avoir des renseignements sur les projets des ennemis.

Le premier de ces partis était composé de cinquante Sauvages du Sault commandés par le lieutenant de Saint-Ours Deschaillons et l'enseigne Du Gué de Boisbriand. Il se dirigea vers Orange. Là, il se divisa. Le 15 avril 1695, une partie d'entre eux revint avec trois prisonniers iroquois.

Dix ou douze jours plus tard, Saint-Ours Deschaillons, Du Gué de Boisbriand et le reste du parti revinrent avec un Hollandais dont ils s'étaient emparé à une lieue d'Orange(16).

---

(16) E.-B. O'Callaghan. Documents relative to the Colonial history of the State of New-York, vol. IX, p. 600.

En 1696, M. Du Gué de Boisbriand prit part à l'expédition de M. d'Iberville contre Terre-Neuve. Envoyé pour s'emparer de Kirividi, à trois quarts de lieue de Saint-Jean, il réussit parfaitement et fit un bon nombre de prisonniers.

Charlevoix dit à propos de cette expédition :

“Après M. d'Iberville, qui donna en cette rencontre de grandes preuves de sa capacité et se trouvait partout où il y avait plus de risques à courir et plus de fatigues à essayer, et Montigny, qui prenait pour l'ordinaire les devants, et souvent laissait peu de choses à faire à ceux qui le suivaient, Boucher de la Perrière, Damours de Plaine, Du Gué de Boisbriand, gentilshommes canadiens, et Nescambiouit, furent ceux qui se distinguèrent le plus” (17).

L'année suivante, M. Du Gué de Boisbriand accompagna d'Iberville dans son expédition de la baie d'Hudson. Le 12 septembre 1697, le commandant du fort Bourbon, Henry Bailey, capitulait. M. d'Iberville prit possession de sa conquête, et après avoir établi pour commandant le sieur de Marigny et pour lieutenant de roi M. Du Gué de Boisbriand, il s'embarqua (24 septembre) sur le *Profond* pour la France (18).

La paix de Ryswick ayant donné quelque espoir de repos à la France, Pierre Le Moyne d'Iberville s'offrit au roi pour continuer les entreprises de Cavelier de La Salle. Sa proposition fut acceptée, et le ministre Pontchartrain lui donna deux frégates de trente canons et deux autres bâtiments. Cette petite flotte partit de Larochele le 24 septembre 1698. Elle portait deux cents colons et quelques officiers.

Ce ne fut qu'au mois de février 1699 qu'elle arriva à la Louisiane, d'Iberville ayant d'abord fait escale au Cap Français, dans l'île de Saint-Dominique, puis à Sainte-Rose, près de Pensacola.

D'Iberville décida d'établir le point principal de sa

---

(17) *Histoire de la Nouvelle-France*, tome II, p. 197.

(18) *Idem*, tome II, p. 208.

colonie à l'extrémité orientale d'une baie qu'il nomma la baie de Biloxi. Un fort fut immédiatement construit, et d'Iberville retourna en France laissant MM. de Sauvole et de Bienville le premier comme commandant du fort et l'autre comme lieutenant.

Le 7 décembre 1699, M. d'Iberville était de retour et annonçait que le roi avait nommé M. de Sauvole gouverneur de la Louisiane, Bienville lieutenant gouverneur et Du Gué de Boisbriand major du fort Biloxi. La commission de ce dernier avait été signée par le roi le 30 août 1699.

En février 1704, M. de Bienville envoya aux Chactas, sous l'escorte de vingt-cinq soldats commandés par M. Du Gué de Boisbriand, soixante-dix Chikassas qui voulaient faire la paix avec eux. Mais les Chactas qui étaient des perfides massacrèrent les Chikassas sous les yeux de l'officier canadien. Que pouvait-il faire avec vingt-cinq hommes ? Dans leur lutte avec les Chikassas, les Chactas avaient blessé M. Du Gué de Boisbriand. Pour lui en marquer leur regret, ils l'escortèrent au nombre de trois cents jusqu'à la Mobile.

De 1704 à 1716, nous avons peu de renseignements sur la carrière de M. Du Gué de Boisbriand.

Le 10 septembre 1716, M. Du Gué de Boisbriand était nommé major de la Louisiane et commandant en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi.

Un an plus tard, le 20 septembre 1717, il recevait la même commission pour la Mobile.

En cette même année 1717, M. Du Gué de Boisbriand obtenait le permission de passer en France.

Au printemps de 1718, deux frégates LA DUCHESSE DE NOAILLES et LA VICTOIRE jetaient l'ancre à l'île aux Vaisseaux, Louisiane. La première de ces deux frégates portait M. Du Gué de Boisbriand nommé lieutenant de roi à La Louisiane et commandant aux Illinois (13 avril 1718). Il apportait avec lui la commission nommant M. de Bienville gouverneur de la Louisiane à la place de M. de Lespinay, rappelé (19).

---

(19) French, *Historical Collections*, New Series (1869), p. 140.

Au mois d'octobre suivant, M. Du Gué de Boisbriand partait de la Mobile avec un fort détachement de troupes régulières pour aller établir aux Illinois un poste militaire permanent afin de protéger les habitants français de cette immense région. Arrivé à Kaskaskia, il s'établit là temporairement, puis au bout de quelques mois il faisait commencer la construction d'un fort à seize milles au nord-ouest de Kaskaskia. Ce fort fut terminé au printemps de 1720 et reçut le nom de fort de Chartres.

“M. Du Gué de Boisbriand resta plusieurs années commandant aux Illinois et se rendit très populaire parmi les naturels qui habitaient cette région.

“M. de Boisbriand n'avait point ces avantages de la nature qui préviennent les gens en leur faveur. Né avec une épaulé plus haute que l'autre, il était voûté. Mais il était d'un mérite si distingué et parlait l'idiome illinois avec une si grande facilité, qu'il racheta tout de suite ses défauts physiques qui, chez les Illinois, étaient mis en ligne de compte.

“Peu de temps après son arrivée au milieu des Illinois, il reçut les députés de chaque tribu qui vinrent lui présenter le calumet de paix. La cérémonie terminée, M. de Boisbriand harangua lui-même les Illinois, sans le secours de l'interprète, à peu près dans les termes suivants :

“Illustre et valeureuse nation illinoise, alliée et amie des Français, ouvrez vos oreilles pour écouter ma parole qui est vraie, aussi pure et claire que le soleil qui paraît aujourd'hui sur l'horizon, et que je prends à témoin, comme l'agent du maître de l'univers.

“Le grand chef des Français demeure, vous ne l'ignorez pas, au delà du grand lac d'eau salée, dans l'ancien monde, où des hommes blancs, ses sujets, sont en aussi grand nombre que les familles des arbres dans vos forêts. Ce puissant monarque ayant été informé par l'écorce parlante, que ses fidèles alliés et enfants les hommes rouges illinois, ainsi que leurs confédérés les braves Kaskakias, Michigamias, Penhenguichias, Kaokias, Tamaroes, etc., lui avaient donné en toute rencontre des preuves signalées de

leur attachement inviolable envers sa couronne et pour le bien de sa colonie, Sa Majesté a bien voulu m'honorer par le choix qu'elle a daigné faire de ma personne, pour venir résider sur vos terres, afin de les conserver toujours blanches, et pour vous donner des marques authentiques de sa bonté paternelle, puisqu'il sait que c'est à juste titre que les hommes rouges illinois se qualifient de ses enfants. Cette prédilection de la part du grand empereur des Français, et qui me flatte infiniment, m'autorise à vous dire en même temps que si je suis petit de corps, mon coeur est assez grand pour y loger, comme dans une spacieuse cabane, tous nos enfants les hommes rouges illinois.

“Je viens donc pour vous ratifier cette parole, qui est cellè du plus tendre père et du meilleur roi de la terre, puisque je suis chargé de vous apporter de ses magasins, des marchandises qu'il vous envoie pour couvrir vos femmes et vos jeunes filles ; car le coeur de ce grand chef des hommes blancs souffre beaucoup de savoir que ses enfants les hommes rouges, sont dignes de pitié (c'est-à-dire qu'ils ont le corps nu) en outre, pour les faire vivre de viande de chasse, les faire redouter et les défendre contre vos ennemis mortels les Renards, je leur apporte des armes blanches, des fusils de la poudre et des balles. Et comme un véritable père, il a ajouté de son lait (20) pour réjouir et donner de la vigueur aux vénérables vieillards de la nation, afin qu'ils conseillent sagement les jeunes guerriers, et leur recommandent expressément de ne point perdre l'esprit, c'est-à-dire, de ne jamais se moquer du maître de la vie ou de l'Être suprême, qui vous protégera contre la nation des fins Renards, vos ennemis perpétuels.

“Et si après, ils étaient assez téméraires pour venir vous morguer pendant que je résiderai sur vos terres, vous me verrez élever, c'est-à-dire que je marcherai alors sur la plante des pieds, à la tête de tous mes valeureux guerriers français et illinois, avec des gros fusils (21) qui foudroye-

---

(20) Eau-de-vie.

(21) Petites pièces d'artillerie.

ront ces audacieux fanfarons, et nous ferons des bourres à canon de leurs chevelures.

“Vous saurez donc que le grand chef de tous les Français ne manquait nullement de capitaines mieux faits et bien plus grands que moi, pour venir dans votre pays ; mais cet auguste souverain appréhendait, avec juste raison, que s’il en eût envoyé un autre que moi, pour expliquer sa parole royale, cet autre Français n’eût pu la rendre à ses enfants les hommes rouges avec la même force ou la même intelligence, parce qu’il a été informé que je parle comme vous la langue illinoise (22) ; voilà précisément pourquoi le bon monarque des Français m’a préféré aux capitaines les plus grands de son vaste empire, pour venir dans votre pays, avec ses marchandises et ses munitions de guerre, afin que je vous en fasse la repartition suivant ses ordres, que j’exécuterai ponctuellement sans qu’il en soit détourné une aiguille.”

“Ce discours qui avait été écouté avec le plus profond silence n’était pas plutôt terminé que les applaudissements éclatèrent dans toute l’assemblée.

“Le plus ancien orateur de la nation se leva ensuite, et fit la harangue, suivante :

“Ta parole a pénétré dans nos coeurs aussi promptement que le trait d’un arc. Nos guerriers et nos jeunes gens, qui souvent ne jugent que sur l’apparence, t’avaient auparavant, comme des ignorants, méprisé ; ils reconnaissent présentement, avec justice, que tu es plus haut en lumière et en valeur, que ne sont les étoiles sur nos têtes que tu es plus profond en pénétration et en connaissance que les gouffres du fleuve de Méchassepi (appelé le Mississipi ou fleuve Saint-Louis, par les Français) ; ils pensent comme moi, que c’est la force de ton esprit qui a empêché ton corps de croître. Aussi le maître de la vie, ou l’auteur de la nature t’a copieusement dédommagé de la petite taille de ton

---

(22) L’idiome illinois est extrêmement difficile à apprendre. Cependant M. de Boisbriand surpassa toutes les difficultés de cette langue barbare, et il l’apprit si parfaitement que par l’usage qu’il en fit, l’on eût dit qu’elle lui était naturelle.

corps, en t'accordant la grandeur de l'âme, avec des sentiments vraiment héroïques, pour défendre et protéger contre leurs ennemis, les hommes rouges illinois et leurs alliés, qui s'efforceront de gagner ton amitié, et en même temps qu'ils chérissent l'adoption qu'a bien voulu faire de notre nation le grand empereur des Français.

“En conséquence, nous te prions très-instamment de mander, dans l'écorce qui parle, à notre père, le grand chef des hommes blancs, que nous ne trouvons point dans notre langue de termes assez expressifs pour le remercier de l'attention paternelle qu'il a bien voulu avoir pour notre nation, en envoyant résider sur notre terre, afin de la conserver toujours blanche, un capitaine de valeur tel que toi. Aussi, pénétrés d'amour envers ce digne chef, et pour lui en marquer notre sincère et vive reconnaissance nous députerons des considérés ou des notables pour aller de l'autre côté du grand lac d'eau âcre, assurer notre père dans sa grande cabane, au village des Français, que nous voulons vivre et mourir ses plus fidèles alliés et enfants les hommes rouges illinois ” (23).

En 1724, le gouverneur de Bienville, par suite de l'opposition de ses ennemis, fut rappelé en France, et son frère, Chateauguay, perdit aussi son emploi de lieutenant-gouverneur de la Louisiane. De Boisbriand, comme lieutenant de roi, prit, par intérim, la charge de gouverneur de la Louisiane en vertu d'une commission du roi du 20 octobre 1723. Il laissa donc la place de commandant des Illinois pour venir prendre ses quartiers-généraux à la Nouvelle-Orléans.

M. de Boisbriand fut en butte aux mêmes intrigues que son prédécesseur. Le 24 octobre 1725, il se plaignait au ministre de l'esprit de coterie, d'injustice et d'insubordination dont était animé le Conseil Supérieur de la Louisiane,

(23) *Nouveaux voyages dans l'Amérique Septentrionale*, édition de 1778, p. 228. M. Bossu, chevalier de Saint-Louis, et capitaine d'une compagnie de la marine, qui visita les Illinois, en 1771, dit que la mémoire de M. de Boisbriand était encore en vénération parmi ces Indiens.

qui, disait-il, ne se plaisait qu'à le contrecarrer et à opprimer les habitants.

Le 9 août 1726, M. Périer, officier de marine, était nommé gouverneur de la Louisiane en remplacement de M. de Bienville. Il vint quelques mois plus tard relever M. de Boisbriand.

M. de Boisbriand, paraît-il, aurait peut-être obtenu le gouvernement de la Louisiane. Mais pendant son règne intérimaire M. de La Chaise avait été nommé pour faire un enquête sur la conduite des principaux officiers de la Louisiane. M. de Boisbriand n'exécuta pas les ordres qu'il avait reçus d'aider M. de La Chaise. Il fit, au contraire, tout ce qu'il put, pour l'empêcher de connaître la vérité.

Il fut sévèrement censuré, et le ministre le rappella en France, pour avoir des éclaircissements sur sa conduite.

Il faut croire que ses explications ne furent pas trouvées satisfaisantes, puisque le 27 octobre 1727, malgré ses beaux états de service, il était destitué.

Le roi reconnut un peu plus tard son erreur sur le compte de ce brave officier et, le 8 octobre 1730, il lui accordait une pension de huit cents livres sur le trésor royal.

M. Du Gué de Boisbriand mourut en France le 7 juin 1736 (24).

## V

### JEANNE DU GUE DE BOISBRIAND

Née à Montréal le 14 janvier 1677.

En 1694, elle entra à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Montréal pour se consacrer à la vie religieuse. Elle fut témoin du premier incendie de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui eut lieu le 24 février 1695.

Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal nous donnent d'intéressants détails sur la cérémonie de sa prise d'habit qui fut un événement pour toute la ville.

---

(24) Mgr Tanguay, dans son **Dictionnaire Généalogique**, vol. 1er, p. 210 fait marier Pierre DuGué de Boisbriand à l'Ange-Gardien, le 17 février 1694, avec Angélique Luger. Il fait erreur. C'est Pierre DuGué, fils de Guillaume DuGué et de Marie Bouguet, de la paroisse de Cherac, évêché de Savières, qui se marie à l'Ange-Gardien le 17 février 1694.

“Nos chères postulants ne se dégoûtèrent point de tant de peines (causées par l’incendie) et de la part de la communauté, elles furent bien éprouvées pour s’assurer de leur fermeté, ce qui parut affermir leur vocation et augmenter le désir de prendre le saint habit des religieuses hospitalières de Saint-Joseph et se consacrer entièrement à Notre Seigneur en la personne des pauvres. Comme nos charitables hôtes (les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame où elles s’étaient retirées après l’incendie) n’avaient point encore d’église et que leur chapelle intérieure était trop petite pour faire nos cérémonies, Messieurs Dollier et Séguenot jugèrent à propos qu’on les fit dans la paroisse de Ville-Marie, qui n’était pas bien loin de la maison des soeurs; et cela avec toute la solennité possible. Tous les prêtres du Séminaire y assistèrent et chantèrent la grand-messe et nos soeurs chantèrent les motets. Le concours du peuple y était si nombreux que l’église, quoique grande, avait peine à le contenir, pour voir ce qui ne s’était jamais vu. La prise d’habit de ma Soeur Du Gué fut prêchée par Monsieur Séguenot et se fit le 18 avril 1695. “Et plus loin, nous lisons : “Toutes celles de nos soeurs qui ont pris le voile blanc pendant notre demeure chez les Soeurs de la Congrégation ont toutes persévéré généreusement et fait profession et donnent lieu d’espérer, par la fidélité qu’elles ont à se former et acquérir les vertus de leur état, qu’elles seront un jour l’honneur de la religion, la joie et l’exemple de leurs compagnes et le bonheur de celles qui les ont reçues.”

La soeur Du Gué décéda le 21 décembre 1734, à l’âge de 57 ans, après quarante ans de vie religieuse. Elle succomba à une maladie contagieuse contractée au service des pauvres.

## VI

JOSEPH-FRANCOIS DU GUE DE BOIS-BRIAND

Né à l’île Sainte-Thérèse le 18 mars 1679 (25).

---

(25) Baptisé à la Pointe-aux-Trembles.

Décédé au même endroit le 10 février 1688, et inhumé à la Pointe-aux-Trembles.

## VII

### ELISABETH DU GUE DE BOISBRIAND

Née à l'île Sainte-Thérèse le 6 juin 1681 (26).

Comme sa soeur aînée, elle se consacra à la vie religieuse à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Montréal. Entrée en 1697, elle fit profession en 1699.

Cette sainte religieuse succomba à la maladie contagieuse qui ravagea cet hôpital en 1734. Elle décéda le 20 novembre 1734, dans la cinquante-quatrième année de son âge et la quarantième de religion.

Le passage suivant des Annales de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph fait connaître ce que fut le terrible fléau qui emporta les deux soeurs Du Gué :

“Le navire du roi arriva, infecté de maladies contagieuses, fièvre pourpreuse et espèce de peste. On amena à l'hôpital un soldat pris de cette maladie, qui la donna dès le premier jour aux deux veilleuses.” “Ma Soeur Du Gué, qui fut la cinquième attaquée du mal, eut d'abord tout le côté droit enflé prodigieusement et noir comme du charbon, ensuite, ce même côté dépérit si fort que son bras et sa main n'étaient pas plus gros que celui d'un enfant d'un an et que ses os semblaient avoir diminué. Ceux qui la veillaient et qui virent changer son visage plusieurs fois au point d'effrayer les plus hardis, pardonnaient volontiers d'avoir peur de cette cruelle maladie.”

## VIII

### MARIE-CHARLOTTE-ELISABETH DU GUE DE BOISBRIAND

Née à l'île Sainte-Thérèse le 13 décembre 1683 (27).

Mariée à Québec, le 13 septembre 1706, à Jean Petit, trésorier de la marine, veuf de Suzanne DuPuy (28)

(26) Baptisée à la Pointe-aux-Trembles.

(27) Baptisée à la Pointe-aux-Trembles de Montréal. L'acte de baptême lui donne les prénoms de Marie-Charlotte mais elle fut plutôt connue sous les prénoms Charlotte-Elisabeth.

(28) Contrat de mariage devant Genaple, 10 septembre 1706.

M. Petit était ici depuis 1701. Le 1er juillet 1718, M. Petit était nommé membre du Conseil Supérieur en remplacement du sieur Chéron, décédé. M. Petit avait certains moyens, puisqu'il se rendit acquéreur de la seigneurie de Portneuf. M. Petit décéda à Québec le 24 février 1720, et fut inhumé le lendemain dans l'église cathédrale.

En secondes noces, à Québec, le 30 juillet 1723, Marie-Charlotte-Elisabeth Du Gué devint l'épouse de Louis-Rémi Du Gué, (29), enseigne dans une compagnie des troupes du détachement de la marine, fils de Rémi Dugué, conseiller du Roi et commissaire de l'extraordinaire des guerres, et de Marie-Catherine Delamare, de la paroisse de Saint-Michel, ville et diocèse d'Amiens.

En 1731, madame Du Gué passait en France avec son mari pour régler des affaires de famille. Elle revenait au pays, l'année suivante, par le vaisseau du Roi lorsqu'elle décéda dans les environs de l'île Royale.

De son mariage avec M. Petit, Marie-Charlotte-Elisabeth Du Guay avait eu huit enfants :

1o Charlotte-Louise Petit née à Québec le 26 août 1707. Mariée au même endroit le 19 octobre 1733, à Eustache Lambert-Dumont, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, fils de feu Eustache Lambert Dumont et de Marie Vanneck. Décédée à Québec le 9 mai 1744 et inhumée dans l'église paroissiale.

2o Alexis-Pierre Petit né à Québec le 15 juillet 1708. Décédé au même endroit le 12 août 1708.

3o Anne-Catherine Petit née à Québec le 30 juin 1709. Religieuse ursuline à Québec sous le nom de Mère Saint-Stanislas.

4o Jeanne-Louise Petit née à Québec le 4 septembre 1710.

5o Marguerite Petit née à . . . . . le . . . . . 1712. Décédée à Québec le 18 avril 1726. Inhumé dans l'église paroissiale.

---

(29) Le 23 avril 1726, Louis-Rémi DuGué était fait sous-ingénieur en Canada.

70 Marie-Joseph Petit né à Québec le 24 juin 1716.  
Décédé au même endroit le 21 février 1718.

De son second mariage, Marie-Charlotte-Elisabeth Du Gué eut aussi un enfant :

Louis-Mathieu Du Gué né à Québec le 24 juin 1724.

Après la mort de sa femme, Louis-Rémi Du Gué repasa en France avec son fils.

### IX

JEANNE-CECILE DU GUE DE BOISBRIAND

Née à l'île Sainte-Thérèse le 18 mars 1686 (30).

Décédée au même endroit le 15 mai 1687, et inhumée à la Pointe-aux-Trembles.

### APPENDICE

ACTE D'ASSEMBLEE FAITE A LA DEMANDE  
DE MM. CHARLES GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE ET JEAN PETIT POUR ETABLIR LES  
NOMS ET QUALITES DES ENFANTS VIVANTS  
DE DEFUNTS MICHEL SIDRAC DU GUE DE  
BOISBRIAND ET MARIE MOYEN (5 NOVEMBRE  
1709).

L'an mil sept cent neuf, le cinq novembre, deux heures de relevées, par devant nous Claude de Bermen, écuyer, seigneur de la Martinière, Con. du Roy et son lieutenant général civil et criminel au siège de la Prévôté et Admirauté de Québec, en notre hostel sont comparus, messive Charles Gaspard Piot, sieur de Langloiserie, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant de Roy de cette ville, au nom et comme ayant épousé dame Marie Therese Dugué et le sieur Jean Petit, trésorier de la Marine, en ce pays, come ayant épousé dame Charlotte Dugué, lesquels nous ont dit qu'en conséquence de notre ordonnance du jour d'hyer au bas de requête qu'ils nous ont présenté contenant qu'il leurs est écheu une sucesion en l'ancien-

(30) Baptisée à la Pointe-aux-Trembles.

ne France par le décès de feu Monsieur de Chambellé; en laquelle ils héritent de ce qu'il leur peut appartenir à cause de leurs dittes dames leurs épouses par représentation de deffunt Cidrac Dugué escuyer leur père estant nécessaire de justifier et faire apparoir la quantité d'enfants qui sont issus du mariage du feu Sidrac Dugué et de deffunte dame Marie Moyen son epouze qui sont copartageants avec les d. Srs Langloiserie et Petit de cette succession, et affin de donner les seuretées necessaires à qui il appartiendra, ils ont fait assembler par-devant nous Louis de la Porte sieur de Louvigny, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, major de cette ville, François Mariaudeau Ecuyer sieur D'Esgly capne d'une des compagnies des troupes de la marine, et des gardes de Monseigr le gouverneur general, Pierre Noel Le Gardeur, Ecuyer, lieutenant d'une compe dans les d. troupes, Me Jean-Baptiste Couillard de Lepiné cones du Roy et son procureur au siège de la de. Prevôté; le sieur Simon Dupuy Ecuyer, officier dans les d. troupes, Joseph Fleury Ecuyer sieur de la Gorgendière, et le sieur Etienne Volant de Radisson, marchand bourgeois de Montréal, étant de présent en cette ville pour affirmer le nombre des enfants des d. feux sieur et dame Dugué et leur vocation, lesquels desnommés cydessus aprez avoir presté serment pardevant nous en la manière accoutumée et les ds. sieurs de Langloiserie et Petit s'étant retirez, ont dit unanimement qu'ils connaissent de vivants Mons. Dugué capne de brulot Monsieur Dugué de Boisbriand, major au fort de la Mobille, la de. dame de Langloiserie, la de dame Petit et Jeanne et Elizabeth Dugué religieuses professes de l'Hostel-Dieu du Montréal et le sieur Jacques Dugué mort au mois de gbre 1702, vivant lieutenant reformé dans les de. troupes, tous enfants de deffunct Cidrac Dugué Ecuyer vivant capne dans les dts. troupes de ce pays et de Dame Marie Moyen son epouze et qu'ils ont ouy dire que le d. feu Sr. Dugué était nepveu du d. sieur de Chambellé dont et de quoy nous avons donné acte au dit sieurs de Langloiserie et Petit aux d. nom pour

leur servir et à qui il apartiendra ce que de raison et ont les cy-dessus nommez signé avec nous et notre greffier.— Louvigny, Mariaudeau D'Esgly, De la Gorgendière, Le Gardeur, Lespinay, Radisson Volant, C. de Bermen, Dupuy (31).

REQUETE DE CHARLES-GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE ET JEAN PETIT AU LIEUTENANT-GENERAL CIVIL ET CRIMINEL DE QUEBEC AFIN DE FAIRE ASSEMBLEE DE PARENTS ET D'AMIS DE FEU JEAN SIDRAC DUGUE, CAPITAINE DE BRULOT DE SA MAJESTE, DECEDE A ROCHEFORT (16 OCTOBRE 1712).

A Monsieur le lieutenant-général civil et criminel du siège de la prevosté et admirauté de Québec.

Suplie humblement messire Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, seigneur de Ste-Thérese, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis et lieutenant de Roy de Québec en la Nouvelle-France come ayant épousé dame Marie Thérèse Dugué, et M. Jean Petit, trésorier de la marine au d Quebec come aiant épousé Charlotte Elisabeth Dugué au nom et come heritiers de defunt Jean Siderac Dugué capitaine de brulot de sa majesté leur frère decédé au mois de may à Rochefort disans que estant question de cueillir la succession du d. feu Sr. Dugué ils se trouvent dans l'obligation d'envoyer leur procuration au dit lieu de Rochefort auquel lieu il sera besoin de justifier le nombre ou la quantité d'héritiers et come ils n'ont de cohéritiers que le Sr. Dugué escuier sieur de Boisbrilan major de la Mobile pais du Missisipi à présent absant, ainsi la d. succession doit estre partagée entre luy et les suplians ez dits noms pour chacun un tiers et attendu qu'il pourrait estre formé quelques difficultés sur la pluralité des dits héritiers les suplians souheteraient en justiffier par devans nous par une assemblée de notables personnes à défaut de parans qui aient plaine et entière connaissance dans le fait dont

(31) Archives Judiciaires de Québec.

il s'agit pourquoy ils ont recours à vous pour leur estre sur ce pourveu.

Ce considéré, monsieur, il vous plaise permettre aux suplians de faire assembler par devant vous nombre suffisans de personnes notables qui ont connaissance du fait dont il s'agit pour ensuite estre décerné par vous acte aux suplians pour leur servir et valoire ce que de raison et à cette fin leur acorder tel jour et heure qu'il vous plaira ce en la présence de monsieur le procureur du Roy, et feze justice.—C. G. PIOT Langloiserie-PETIT.

Advis pour faire assemblé nombre competant de parents et amis des suplians pour en venir demain en une hostel pour estre procedé aux fins de la présente requeste.

Fait à Québec le 16 octobre 1712.

DUPUY (32).

ACTE D'ASSEMBLEE POUR ETABLIR QUE JEAN SIDRAC DU GUE, CAPITAINE DE BRULOT DE SA MAJESTE, DECEDE A ROCHEFORT EN MAI 1712 A POUR SEULS HERITIERS SON FRERE PIERRE DU GUE DE BOISBRIANT, ET SES SOEURS MESDAMES PIOT DE LANGLOISERIE ET PETIT (17 OCTOBRE 1712).

L'AN MIL sept cent douze le dix-septie jour d'octobre de relevée pardevant nous Paul Dupuy esc. cons. du Roy et son lieutenant particulier au siège de la prevosté et amirauté de cette ville de Quebecq y faisant par ordre de Sa Majesté les fonctions de lieutenant-général sont comparus messire Charles-Gaspard Piot de Langloiserie seigneur de Ste-Thérèse, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis et lieutenant de Roy en cette ville de Québecq, au nom et come ayant espousé dame Marie Thérèse Du Gué son espouse et Me Jean Petit trésorier de la Marine en ce pays com. ayant espousé damelle Charlotte-Elisabeth Du Gué aux noms et comme héritiers de deffunts Jean Sidrac Du Gué escuier, capitaine de brûlot de Sa Majesté frère

des d. dames décédé au mois de may dernier à Rochefort lesquels ont dit qu'estant question de cueillir la succession du d. feu Sr. Du GUAY et se trouvant dans l'obligation d'envoyer leur procuration au d. lieu de Rochefort auquel lieu il sera besoin de justifier le nombre et la quantité d'héritiers du d. feu sr. de Boisbrillant major de la Mobille pais du Mississipy à présent absent et qu'ainsy de la d. secession doit estre partagée entre luy et les d. srs de Langloiserie et Petit ès-d. noms pour chacun un tiers et attendu ql. pourrait estre formé quelque difficulté sur la pluralité des héritiers du d. feu sr. Du Guay ils ont fait assembler en consequence de nostre ordre du jour d'hyer Mer CLAUDE VOLLANT ptre curé de Ste-Anne de Varennes, M. Jean Baptiste Gauthier Escr. sieur de Varennes ptre chanoine de l'église cathédrale de cette ville, Mre Jacques Bizart ecclésiastique cousin issu germain du d. deffunt sr Du Gué, Messire Louis de La Porte sr de Louvigny chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, major du gouvernement de Québec François de Mariauchau Sr. d'Esgly capitaine des gardes de Monseig. le marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ce pais et d'une compagnie des troupes de la marine entretenue en ce d. pais, Mr Georges Regnard sr Duplessis seigneur de Lauzon, trésorier de la marine en ce d. pays, Nicolas-Blaise Escr sr des Bergères et de Rigauville, officier des d. troupes, et le sr Estienne Vollant marchand bourgeois de Ville-Marie en l'isle de Montréal de present en cette ville, tous amis des d. suppliants afin de parvenir aux fins de la dte reqte. lesquels après serment. conféré entre eux et les d. srs. de Langloiserie et Petit retirés ont unanimement dit qls. ont une entière connaissance que les dts. Marie-Thérèse Du Gué et Charlotte-Elisabeth Du Gué avecq Pierre Du Gué sr de Boisbriand sont frère et soeurs du d. deffunct sieur Jean Sidrac decedé à Rochefort sont seuls et uniques héritiers et que la dte damelle Charlotte Du Gué est femme du dt. sieur Langloiserie et la dte. damelle Charlotte Du Gué est femme du d. sr

Petit dont et de quoy nous avons donné acte aux dts Srs de Langloiserie et Petit ez noms qu'ils procèdent pour leur servir et valloir ce que de raison et ont les d. susnommés signé.—C. de Vollant Ptre, J. B. Gauthier de Varennes Ptre, F. Mariauchau d'Esgly, Duplessis, J. Bizard, Des Bergères de Rigauville, E. Volant Radisson, Dupuy, Lespinay, Rivet (33).

## JACQUES VIGER ET SA FAMILLE

### AUTRES NOTES

Depuis que le Bulletin a publié mes notes sur Jacques Viger et sa famille (1915, p. 148) j'ai trouvé dans le greffe du notaire Charles Prévost deux pièces qui contiennent des renseignements peu connus.

Ces deux pièces sont : 1o. L'inventaire que madame Lennox fait faire les 11, 12 et 14 novembre 1808, 2o. le contrat de mariage entre Jacques Viger et dame Lennox daté du 17 novembre 1808.

L'inventaire nous informe que le major Lennox fut transféré de la Barbade à la Jamaïque au mois d'avril 1808 et qu'il décéda à Kingston, capitale de cette dernière île, le 24 juin 1802. Aux pages 14 et 17 du même document on constate que le père du major défunt était le colonel Alexandre Lenox, d'Angleterre. A l'époque de l'inventaire, Madame Lennox demeurait à Montréal avec ses enfants qui étaient : Marie-Anne-Marguerite, âgée de 14 ans, Cathérine-Elizabeth, âgée de 13 ans, Charlotte âgée de 9 ans, John Manners Kerr âgé de 6 ans.

Dans leur contrat de mariage les futurs époux adoptent le régime de la communauté de biens et ils déclarent expressément que les enfants de madame Lennox seront élevés dans la religion catholique.

E. Z. MASSICOTTE

## UNE CHANSON PATRIOTIQUE DE 1825

---

La Société historique de Montréal a reçu en cadeau d'un de ses membres, Mademoiselle Clare Daveluy, un rare exemplaire d'une chanson qui a été imprimée en 1825 sur une feuille de petit format. Ce morceau paraît avoir eu une certaine vogue car je le trouve reproduit, en partie, dans un chansonnier manuscrit commencé vers 1830 par un M. Guy Lanouette, de Batiscan (1), et puisqu'il a intéressé nos pères, il mérite bien de prendre place dans le *Bulletin* à titre de curiosité, sinon de document.

On remarquera que la chanson fut chantée à une représentation donnée le 5 février 1825, c'est-à-dire un samedi, jour que les amateurs de théâtre français semblaient affectionner particulièrement, autrefois.

### CHANSON PATRIOTIQUE

Composée par un jeune Monsieur de Montréal et chantée à la 3<sup>ème</sup> Représentation des Amateurs Canadiens, le 5 février, 1825.

Air :— Brûlant d'Amour et partant pour la guerre.

#### I

Riches cités, gardez votre opulence,  
Mon pays seul a des charmes pour moi :  
Dernier asyle où règne l'innocence,  
Quel pays peut se comparer à toi ?  
    Dans ma douce patrie  
    Je veux finir ma vie !  
Si je quittais ces lieux chers à mon coeur,  
Je m'écrierais : j'ai perdu le bonheur !

---

(1) Le chansonnier Lanouette qui a eu divers propriétaires successifs, entre autres, un de mes parents, le lieutenant-colonel N.-P. Massicotte, de Ste-Genève de Batiscan, est aujourd'hui la propriété de la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal.

II

Combien de fois à l'aspect de nos belles  
L'Européen demeure extasié  
Si par malheur il les trouve cruelles,  
Leur souvenir est bien tard oublié.

Dans ma douce patrie  
Je veux finir ma vie !

Si je quittais ces lieux chers à mon coeur,  
Je m'écrierais : j'ai perdu le bonheur !

III

Si les hivers couvrent nos champs de glace,  
L'Eté les change en limpides courants ;  
Et nos bosquets fréquentés par les grâces  
Servent encor de retraite aux amants.

Dans ma douce patrie  
Je veux finir ma vie !

Si je quittais ces lieux chers à mon coeur,  
Je m'écrierais : j'ai perdu le bonheur !

IV

Oh ! mon pays, vois comme l'Angleterre  
Fait respecter partout ses Léopards !  
Tu peux braver les fureurs de la guerre.  
La liberté veille sur tes remparts

Dans ma douce patrie  
Je veux finir ma vie !

Si je quittais ces lieux chers à mon coeur,  
Je m'écrierais : j'ai perdu le bonheur !

E. Z. MASSICOTTE

---

**QUESTION**

Je vois qu'au mois de mai 1688, le gouverneur de Denonville envoie M. de Louvigny à la baie d'Hudson. De quelle mission était chargé M. de Louvigny pour un voyage si long et si périlleux ?

M. B. C.

## LE FIEF DE LOTHAINVILLE

Dans le Bulletin de février 1918, un correspondant qui signe ETD pose la question suivante : "Où était situé le fief ou arrière-fief de Lothainville dont il est souvent question dans les dernières années du dix-septième siècle ! Un document que j'ai en ma possession le place sur la côte nord du Saint-Laurent, près de Québec. Pouvez-vous me donner plus de précision ?"

Voici quelques notes à ce sujet :

Le fief de Lothainville était situé dans la paroisse de l'Ange-Gardien, seigneurie de Beaupré. Son étendue était de vingt-huit arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, le dit fief borné à l'est par la rivière du Petit-Pré. Il est donc facile de le localiser parfaitement encore aujourd'hui. Il suffit de compter vingt-huit arpents à partir de la rivière du Petit-Pré, en remontant vers le sault Montmorency.

Quelques mots de l'histoire de Lothainville intéresseront peut-être notre correspondant.

On sait que la compagnie de la Nouvelle-France avait concédé la seigneurie de Beaupré à un certain nombre de sociétaires, le 15 janvier 1636. Ces seigneurs ou co-seigneurs firent à leur tour des concessions de terre sur ce vaste domaine. Ce fut d'abord Olivier Le Tardif qui agit en leur nom, puis ensuite le gouverneur de Lauzon, arrivé au pays en 1651.

L'année précédente, 1650, Le Tardif avait concédé aux Hospitalières, à la Longue-Pointe, près la rivière du Petit-Pré, sept arpents de front sur toute la profondeur. Les Mères Ursulines reçurent la même étendue de terre le 26 octobre de la même année. Il ne paraît pas y avoir eu d'autres concessions à ce moment là.

Les Ursulines et les Hospitalières ne furent pas longtemps propriétaires de ces vastes terrains. Le 7 août 1652, les religieuses de l'Hôtel-Dieu abandonnaient, par acte capitulaire, aux Messieurs de Beaupré : "la concession qu'elles en avaient reçue, à la Longue-Pointe, joignant la rivière du Petit-Pré. . . ne pouvant la mettre en valeur."

Deux jours plus tard, les Ursulines renonçaient à leur tour à la donation que lui avait faite la Compagnie. Ne se sentant pas en état de remplir les conditions du marché, les bonnes religieuses remettaient purement et simplement leurs terrains; quoi de plus honnête ?

Cette rétrocession ne paraît pas avoir embarrassé le gouverneur qui l'avait peut-être désiré sinon suggérée. Il devait, du reste, tailler lui-même comme en plein drap dans les immenses domaines de la Compagnie des Cents Associés et se faire octroyer de larges étendues de terre pour lui et pour ses enfants, non pas

tant peut-être pour s'enrichir, come on l'a cru, que dans l'espoir de servir par là la cause de la colonisation. Quoi qu'il en soit, le 1er septembre 1652, trois semaines après la rétrocession dont il vient d'être parlé M. de Lauzon concédait à son fils Jean, grand sénéchal : "la rivière du Petit-Pré et de plus le nombre de vingt-huit arpents de front sur une lieue de profondeur, desquels vingt-huit arpents quatorze déjà promis verbalement aux Hospitalières et aux Ursulines, nous ont été remis, les dits vingt-huit arpents tenant d'un côté aux terres de défunt Jolliet, et d'autre, aux terres non concédées. "Telle est, en substance, la teneur de cette concession et c'est là le fief de Lothainville.

C'est probablement à cette date, en effet, que cette étendue de terre érigée en fief prit le nom de Lothainville qu'on ne trouve pas auparavant. Ce nom lui fut donné, vraisemblablement, en souvenir d'Isabelle Lotin, mère du gouverneur de Lauzon et aieule du grand sénéchal.

Jean de Lauzon, fils, fut tué par les Iroquois, à l'île d'Orléans le 22 juin 1661. Anne Després qu'il avait épousée le 23 octobre 1651 voulant rentrer dans les fonds qui lui garantissait son contrat de mariage, demanda au Conseil Supérieur la permission de vendre à cet effet le fief de Lothainville, ce qui lui fut accordé le 2 août 1664. Trois semaines plus tard, le Conseil fixait l'adjudication au huitième jour après la vente.

Le fief fut mis aux enchères ce jour-là même, 23 août 1664. Il y eut d'abord trois enchérisseurs : Antoine Berson dit Chatillon qui après avoir offert 1100 livres se retira, puis Charles François ou Le François et Bertrand Chesnay dit la Garenne qui se disputèrent le morceau jusqu'à ce qu'enfin il restât à la Garenne auquel il fut adjugé le 30 août pour le prix et somme de 2850 livres. Le 3 septembre, la Garenne prêtait foi et hommage entre les mains de M. de la Chesnaye l'un des co-seigneurs.

Mgr de Laval qui, à cette date, avait déjà acquis, de ses propres deniers, une partie de la seigneurie, en resta le seul propriétaire trois ou quatre ans plus tard. Tous les fiefs et les arrières fiefs relevaient donc du nouveau seigneur. Y eut-il quelque difficulté à ce sujet ? C'est probable. En tout cas, Mgr de Laval voulut savoir à quoi s'en tenir sur ces fiefs. Il en écrivit à Cheffault l'un des principaux associés de l'ancienne compagnie de Beaupré. Celui-ci, dans sa réponse du 25 février 1669, affirmait qu'aucun fief n'avait été concédé dans la seigneurie de Beaupré : "il faudrait, disait-il, que le fief eût été concédé par les huit, car s'il eût été concédé par un seul, la concession ne vaudrait que pour un huitième."

Cette réponse mettait la Garenne en assez mauvaise posture, mais il avait affaire à un homme d'accommodement. Par accord mutuel consenti entre Mgr de Laval et la Garenne, le 29 avril 1670, devant Bouteroue, toutes les difficultés furent aplanies : Mgr de Laval maintenait ses droits et M. de la Garenne gardait son fief.

Un aveu et dénombrement de 1678 nous fait connaître les censitaires ou occupants du fief de Lothainville à cette époque. Tout d'abord, la Garenne s'était réservé "pour son principal manoir six arpents de front sur lesquels il y avait maison, grange et étable." Ce domaine, on l'a vu, était borné, à l'est, par la rivière du Petit-Pré. A la suite de ces six arpents, en remontant vers le sault, le reste du fief était partagé come suit :

Charles François . . . . .	3 arpents
Vincent Vachon . . . . .	3 "
Galerand Boucher . . . . .	3 "
Abraham Fiset . . . . .	3 "
Antoine Andrieu . . . . .	2 "
Abel Turcot . . . . .	2 "
Adrien Hayot . . . . .	4 "
Pierre Tremblay . . . . .	2 "

Bertrand Chesnay dit la Garenne, srs de Lothainville, demeura propriétaire du dit fief jusqu'à sa mort arrivée le 14 janvier 1683. De ses deux mariages, il avait eu quatorze enfants. Sa seconde femme, Elizabeth Aubert, prit environ quinze jours pour pleurer son mari et le 4 février suivant, elle épousait J. B. Franquelin.

Les héritiers du fief cédèrent la propriété à M. de la Chesnaye, le 5 avril 1690. Celui-ci faisait, dix jours plus tard, cession et transport du fief de Lothainville à Mgr de Laval moyennant la somme de 3000 livres. Le fief de Lothainville retombait ainsi purement et simplement dans le domaine ordinaire de la seigneurie de Beupré (2).

AMEDEE GOSELIN, ptre

## QUESTIONS

1o- Pourriez-vous me donner quelques renseignements sur les anciennes scieries ? Je comprends qu'elles étaient mues par eau et que la lame était verticale et droite, enchassée dans un cadre oscillant de haut en bas et vice versa. J'aimerais à savoir (a) quand on a commencé à se servir de la vapeur; (b) de scies à rubans; (c) de scies circulaires;

2o- Connaissez-vous quelque chose au sujet des premiers moulins à pulpe ?

3o- Si vous avez quelque mercuriale des prix de bois autrefois, je vous prierais de me les indiquer.

R. P.

Quel est l'auteur du terme *Dominion of Canada* qu'on traduit peut-être improprement par Confédération canadienne ou Confédération du Canada ?

CUR.

(1) Ces notes sont presque toutes tirées des Archives du Séminaire de Québec.

## Liste des Pilotes nommés par la Maison de la Trinité de Québec, 1805-1846

### Liste dressée d'après les dossiers des Pilotes

(Suite)

**EDOUARD VAILLANCOURT**

Admis le 13 mars 1832.

**JEAN GOBEIL**

Admis le 7 février 1832.

**FEREOL BOURGET**

Admis le 13 mars 1832.

Le 9 septembre 1835, condamné à l'amende pour avoir échoué la barque **ALEX HALL**.

**IVES SYLVESTRE**

Admis le 17 avril 1832.

Le 9 octobre 1835, suspendu jusqu'au 1er avril 1837, pour avoir causé la perte de la barque **SPRINGHILL**. Le 18 octobre 1844, suspendu pour douze mois pour avoir échoué la barque **CALEDONIA** près du quai des Indes.

**MAXIMILIEN CARON**

Admis le 11 mai 1832.

**LOUIS JOSEPH LAPOIE**

Admis le 11 mai 1832.

Le 14 juin 1839, suspendu pour deux ans pour avoir causé la collision de la barque **JAMES BAILEY** avec la lumière flottante de la Traverse. Le 13 octobre 1840, condamné à l'amende pour avoir piloté la barque **OCEAN** pendant sa suspension. Le 9 juillet 1841, condamné à l'amende pour avoir piloté le brick **ANN** pendant sa suspension. Décédé en 1879.

**JOSEPH DESROSIERS**

Admis le 25 mai 1832.

Le 16 octobre 1843, condamné à l'amende pour avoir échoué le vaisseau **SARAH**.

**LOUIS ASSELIN**

Admis le 12 juin 1832.

Le 18 octobre 1836, condamné à l'amende pour avoir laissé la  
barque **DILDOIN** avant l'expiration de 48 heures après son arrivée.

**CHARLES-JOSEPH ADAM**

Admis le 10 juillet 1832.

**THOMAS**                    **RO-DESPRES**

Admis le 14 décembre 1832.

Mis à sa pension le 27 septembre 1882.

**ALEXIS COUILLARD BEAUMONT**

Admis le 14 décembre 1832.

Le 31 juillet 1835, condamné à l'amende pour avoir échoué le  
brick **LERWICK** dans l'embouchure de la rivière Saint-Charles.

**JOSEPH S. LAURENT**

Admis le 19 février 1833.

**JEAN LAPOIE**

Admis le 2 avril 1833.

**PAUL POULIOT**

Admis le 2 avril 1833.

**ANTOINE MORIN**

Admis le 2 avril 1833.

Décédé en 1834.

**GABRIEL PLANTE**

Admis le 16 avril 1833.

Le 13 novembre 1835, condamné à l'amende pour avoir échoué la  
barque **ASIA** sur l'île Rouge. Le 23 octobre 1840, condamné à l'a-  
mende pour avoir échoué le brick **NAPPARIMA**.

**JACQUES PLANTE**

Admis le 16 avril 1833.

Le 25 octobre 1836, suspendu jusqu'au 1er avril 1838 pour avoir  
causé la perte de la barque **MARYFORD** près des Piliers. Le 28 oc-  
tobre 1842, suspendu jusqu'au 1er avril 1855 pour avoir échoué la  
barque **ENTREPRISE** sur les rochers de Saint-Vallier.

**EMMANUEL CHOUINARD**

Admis le 3 mai 1833.

Décédé en août 1834.

HILAIRE COUILLARD

Admis le 23 juillet 1833.

PIERRE CHAREST

Admis le 30 juillet 1833.

ISAAC GOURDEAU

Admis le 24 septembre 1833.

VITAL CHAMBERLAND

Admis le 2 octobre 1833.

Le 23 août 1844, condamné à l'amende pour avoir échoué la barque MARY près de l'anse Tibbets.

PIERRE LAPRISE

Admis le 4 octobre 1833.

Le 21 juin 1844, condamné à l'amende pour avoir causé une collision entre le brick MÉRSEY et le brick WILLIAM WALLACE.

PIERRE GOURDEAU

Admis le 8 novembre 1833.

PIERRE GOUDREAU

Admis le 22 novembre 1883.

Le 15 juillet 1845, condamné à l'amende pour avoir échoué la barque SOVEREIGN dans la Traverse.

FRANCOIS GOURDEAU

Admis le 22 novembre 1833.

JEAN POULIOT

Admis le 20 décembre 1833

Perdu en 1839.

AUGUSTIN MARCEAU

Admis le 20 décembre 1833.

Le 7 novembre 1843, suspendu pour deux années pour avoir échoué la barque EBOR.

LOUIS LAPLANTE

Admis le 31 décembre 1833.

Noyé au mois d'août 1835.

FRANCOIS POULIOT

Admis le 21 janvier 1834.

Le 18 septembre 1835, suspendu pour le reste de la saison pour avoir échoué le brick HENRIETTE. Perdu en 1839.

LAURENT TREMBLAY

Admis le 21 janvier 1834.

Le 20 septembre 1839, condamné à l'amende et suspendu pour douze mois pour avoir échoué la barque VENETIA sur l'île Rouge. Mis à sa pension le 31 décembre 1878.

EDOUARD OUELLET

Admis le 11 mars 1834.

Le 14 juin 1844, condamné à l'amende pour avoir échoué le brick FRIN. Le 22 octobre 1844, condamné à l'amende pour avoir jeté la DROMADAIR sur l'île Blanche.

JEAN-BAPTISTE CARON

Admis le 16 mai 1834.

FRANCOIS PELLETIER

Admis le 20 mai 1834.

LOUIS MERCIER

Admis le 27 mai 1834.

JOHN SMITH

Admis le 3 juin 1834.

DOMINIQUE GIRARD

Admis le 6 juin 1834.

PIERRE GOURDEAU

Admis le 13 juin 1834.

Le 4 octobre 1841, condamné à l'amende pour avoir échoué la barque SILVIA, à Sillery. Noyé le 21 novembre 1846.

LOUIS LANGLOIS

Admis le 1er juillet 1834.

HUBERT FORTIN

Admis le 1er juillet 1834.

Noyé le 3 novembre 1845.

JOSEPH GUAY

Admis le 8 juillet 1834.

Noyé en face de la Rivière-du-Loup en août 1839.

GEORGES BOUCHER

Admis le 8 août 1834.

MAGLOIRE RIOUX

Admis le 19 août 1834.

Décédé à Trois-Pistoles en novembre 1835.

**EDOUARD MARCOUX**

Admis le 19 août 1834.  
Le 24 septembre 1841, condamné à l'amende pour avoir échoué le vaisseau OTTAWA sur l'île Rouge.

Décédé le 11 mars 1884.

**JOSEPH DUMAS**

Admis le 16 septembre 1834.  
Noyé dans l'automne de 1836.

**CHARLES POULIOT**

Admis le 16 septembre 1834.  
**CELESTIN SAINT-PIERRE**

Admis le 25 novembre 1834.  
Le 20 octobre 1840, condamné à l'amende pour avoir échoué la barque GLASGOW.

**FRANÇOIS CURODEAU**

Admis le 28 novembre 1834.  
**ETIENNE THIVIERGE**

Admis le 16 décembre 1834.  
Noyé en 1835.

**FRANÇOIS-XAPIER CORRIVEAU**

Admis le 6 février 1835.  
Le 19 août 1842, suspendu le reste de la saison pour avoir échoué le brick ROYAL BRIDE dans la Traverse.

**PAUL BALLANTYNE**

Admis le 17 février 1835.  
Le 28 juillet 1837, suspendu pour douze mois pour avoir échoué le brick MARGUERY sur l'île Rouge.

**PIERRE COTE**

Admis le 3 avril 1835.

**JACOB PADIQUE**

Admis le 24 avril 1835.  
Noyé dans l'automne de 1839.

**JOSEPH BONNEAU**

Admis le 28 avril 1835.  
Noyé dans l'automne de 1836.

EDOUARD CHEVALIER

Admis le 2 juin 1835.

Le 6 juin 1845, suspendu pour trois mois pour infraction aux règlements.

WILLIAM LE BEL

Admis le 16 juin 1835.

Mis à sa pension le 11 juin 1844.

THOMAS SIMARD

Admis le 28 juillet 1835.

CHARLES FOURNIER

Admis le 28 juillet 1835.

Noyé en septembre 1836.

JEAN-BAPTISTE TURGEON

Admis le 7 août 1835.

Le 24 juillet 1840, condamné à l'amende pour avoir jeté le brick ELEANOR sur l'île aux Grues.

CYPRIEN LANGLOIS

Admis le 25 août 1835.

ZEPHIRIN CHASSE

Admis le 2 octobre 1835.

JEAN AUDET DIT LAPOINTE

Admis le 18 décembre 1835.

Mis à sa pension le 5 avril 1884.

ANTOINE ROUSSEL

Admis le 18 décembre 1835.

EDOUARD ANTIL DIT SAINT-JEAN

Admis le 10 décembre 1835.

JEAN RUEL

Admis le 29 janvier 1836.

PIERRE DU TREMBLAY

Admis le 29 janvier 1836.

Le 8 juillet 1836, suspendu pour douze mois pour avoir causé la collision de la barque PROTECTOR avec le vaisseau HEWITT.

MAGLOIRE FORTIN

Admis le 19 février 1836.

WILLIAM IRVINE

Admis le 19 février 1836.

GEORGES SANTERRE

Admis le 29 mars 1836.

ALEXANDRE CHAMBERLAND

Admis le 2 avril 1836.

ANSELME COTE

Admis le 5 avril 1836.

Le 20 mai 1845, suspendu pour deux ans pour avoir échoué la barque PRINCE GEORGE dans la Traverse.

WILLIAM BABIN

Admis le 5 avril 1836.

PIERRE SAINT-HILAIRE

Admis le 5 avril 1836.

LAURENT LAROCHELLE

Admis le 8 avril 1836.

Le 18 octobre 1836, condamné à l'amende pour avoir jeté le brick SYMETRY sur la grève de Mille-Vaches.

FRANÇOIS-XAPIER PEPIN DIT LACHANCE

Admis le 15 avril 1836.

FRANÇOIS AUDET DIT LAPOINTE

Admis le 15 avril 1836.

ROBERT DEMERS

Admis le 15 avril 1836.

PAUL GAUTRON DIT LAROCHELLE

Admis le 26 avril 1836.

Le 17 octobre 1836, condamné à l'amende pour avoir causé la collision du PHAEBE avec le ROYAL ADELAIDE.

CHARLES BERNIER

Admis le 26 avril 1836.

Le 18 septembre 1846, suspendu jusqu'à la fin de la saison de pilotage pour avoir échoué la barque FINGALTON.

MATHEW BROWNLEY

Admis le 6 mai 1836.

Le 27 décembre 1839, condamné à l'amende pour avoir causé la perte de la barque HIBERNIA.

JEAN EVARISTE ADAM

Admis le 10 mai 1836.

JOSEPH MARQUIS

Admis le 10 mai 1836.

AMABLE LAVOIE

Admis le 10 juin 1836.

LOUIS-MARIE LAVOIE

Admis le 9 août 1836.

REGIS MENARD

Admis le 9 août 1836.

JOHN ETZWEIRE (?)

Admis le 12 août 1836.

GEORGES LAPLANTE

Admis le 6 décembre 1836.

Le 14 septembre 1839, suspendu jusqu'à la fin de la saison de navigation pour avoir échoué la barque DISPATCK.

PASCHAL DICK

Admis le 24 janvier 1837.

JEAN DUFRESNE

Admis le 31 janvier 1837.

AMABLE SAINT-LAURENT

Admis le 10 mars 1837.

FREDERIC COUILLARD

Admis le 18 mars 1837.

LAURENT PAQUET

Admis le 21 mars 1837.

Noyé en 1839

JOSEPH GOBEIL

Admis le 21 mars 1837.

Noyé en 1839.

JEAN POULIOT

Admis le 4 avril 1837.

Noyé dans l'automne de 1839.

FRANÇOIS VEZINA

Admis le 4 avril 1837.

Le 15 septembre 1840, condamné à l'amende pour avoir échoué le UNITED KINGDOM. Le 3 novembre 1846, suspendu pour deux ans pour avoir échoué le vaisseau AGNES.

**ELIE NORMAND**

Admis le 1er avril 1837.

**FRANÇOIS BOISSINOT**

Admis le 7 avril 1837.

**MICHEL VEZINA**

Admis le 11 avril 1837.

Condamné à l'amende pour avoir échoué le **SAEISBURG**.

**JEAN-BAPTISTE GAULIN**

Admis le 14 avril 1837.

**EDOUARD LAVOIE**

Admis le 18 avril 1837.

**ALEXANDRE VAILLANCOURT**

Admis le 25 avril 1837.

Le 18 mai 1838, condamné à l'amende pour avoir échoué la barque **TRYAGAIN** dans la Traverse. Le 13 octobre 1846, suspendu pendant deux années pour avoir jeté le **SAINT-ANDREW** sur les battures de Beauport.

**PASCHAL TARDIF**

Admis le 28 avril 1837.

**JOHN MCMILLAN**

Admis le 28 avril 1837.

**PIERRE NORMAND**

Admis le 9 mai 1837.

**HILAIRE RAYMOND**

Admis le 16 juin 1837.

Le 13 juin 1844, suspendu pendant douze mois pour avoir causé la collision du **CALCUTTA** avec la **MARINA**.

**JEAN-FRANÇOIS LAMARRE**

Admis le 18 août 1837.

Le 14 octobre 1845, suspendu jusqu'au 1er avril 1847 pour avoir jeté la barque **COVENANTER** sur la grève de la Traverse. Mis à sa pension le 14 août 1878.

**GUILLAUME FOURNIER**

Admis le 8 septembre 1837.

**HILAIRE JOLIN**

Admis le 8 septembre 1837.

**JAMES CAMPPELL**

Admis le 29 septembre 1837.

Le 9 juin 1840, suspendu pour douze mois pour avoir échoué la barque **MAGNET** sur l'île Blanche. Le 9 novembre 1841, condamné à l'amende pour avoir piloté pendant sa suspension.

**FRANÇOIS FOURNIER**

Admis le 3 octobre 1837.

**HENRY VERREAULT**

Admis le 6 octobre 1837.

**JEAN-BAPTISTE BERNIER**

Admis le 21 novembre 1837.

**PIERRE PELLETIER**

Admis le 1er décembre 1837.

**FREDERICK SIMPSON**

Admis le 26 janvier 1838.

**FRANÇOIS THIVIERGE**

Admis le 3 avril 1830-

Le 14 juin 1842, suspendu le reste de la saison pour avoir jeté le brick **RING DOVE** sur la grève de Beaumont. Le 9 juin 1881, condamné à l'amende pour avoir échoué le vaisseau le **LADY RUSSEL**.

**JEAN-LEON ROY**

Admis le 3 avril 1883.

**JOSEPH POULIOT**

Admis le 3 avril 1838.

Mis à sa pension le 10 juin 1892.

**MARCEL LEBEL**

Admis le 6 avril 1838.

Le 7 septembre 1841, condamné à l'amende pour avoir échoué la barque **MEARNS** dans la Traverse.

(A Suivre)